



# PROCÈS-VERBAL

## COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

---

Réunion du : 07.09.2021 à : 14H00

---

Présidence : Mr FREDERIC DEMAY

---

Présents : Messieurs H. FLOQUET, S. BELKACEM, G. GILLET J.P BERNAS

---

Excusé : Mrs H.NOURRY, S.BOURIOL

---

### **COMMUNICATION DU PRESIDENT :**

Le Président remercie de leur présence les membres de la commission statut arbitrage et excuse les absents.

### **RAPPEL :** (Comité Directeur LCF du 23/06/2015)

Le Comité de Direction décide pour la saison 2015 / 2016 de maintenir le nombre de matchs à effectuer comme cela était le cas la saison passée, ceci en conformité avec l'article 34.1 du Statut de l'Arbitrage pour couvrir son club : - 26 matchs : arbitres « Senior » (Coupes, Championnats, Futsal), dont les deux dernières journées du Championnat - 20 matchs : arbitres « Senior » (Coupes et Championnats) dont les deux dernières journées du Championnat - 26 matchs : arbitres « Seniors Futsal » (une section Futsal d'un club libre) - 16 matchs : arbitre « jeunes » (Coupes et Championnats) dont les deux dernières journées des championnats

### **Dossiers d'arbitres incomplet ou en cours de validation à ce jour :**

Illiers Combray transmis à la commission médicale de la ligue

Béville le Comte dossier arbitre manque la photo

AM. Sours manque dossier médical arbitre avant le 30 octobre 2021  
 AS Hanches manque dossier médical arbitre avant le 24 octobre 2021  
 AV.Ymonville manque dossier médical arbitre avant le 27 octobre 2021  
 Amicale de Lucé manque dossier médical arbitre avant le 24 octobre 2021  
 Nogent le roi manque dossier médical arbitre avant le 30 octobre 2021  
 O.C. Châteaudun manque dossier médical arbitre avant le 5 octobre 2021  
 E. de Brou manque dossier médical arbitre avant le 31 octobre 2021  
 Tremblay Les Villages manque dossier médical arbitre avant le 26 octobre 2021  
 ES Maintenon manque dossier médical arbitre avant le 26 octobre 2021  
 FC Drouais manque dossier médical arbitre avant le 28 septembre 2021

**Attention !! Certains dossiers sont en cours de validation, ne pas tenir compte si les dossiers ont été envoyé complet et dans les 60 jours après la demande de licence**

### **Etude des clubs en situation d'infraction**

(Rappel date de clôture des dossiers 31/08/2021 : art.26 et 27 des RG du statut arbitrage)

**Les clubs ci-dessous ont jusqu'au 31/03/2022 pour être en règle avec le statut de l'arbitrage**

Clubs en infraction	Division	Obligation article 41	Nombre d'arbitre couvrant le club 2021/2022	Nombre d'arbitre manquant
<b>TREMBLAY LES VILLAGES</b>	D1	2	1	1
<b>CS ANGERVILLE/PUSSAY</b>	D1	2	1	1
<b>A CLUB SPORTIF DREUX DE FOOTBALL</b>	D1	2	1	1
<b>FOY J CHAMPHOL</b>	D1	2	1	1
<b>US VALLEE DU LOIR</b>	D1	2	0	2
<b>CTE A NLE PORTUGAISE CHARTRES</b>	D2	1	0	1
<b>FC LEVES</b>	D2	1	0	1
<b>U PUEBLOS DE ESPANA VERNOUILLET</b>	D2	1	0	1

<b>C SP AUNAY SS AUNEAU</b>	D2	1	0	1
<b>LA GAULLOISE LE GAULT ST DENIS</b>	D3	1	0	1
<b>A PORT SP L DREUX</b>	D3	1	0	1
<b>ST LOUPEEN LA LOUPE</b>	D3	1	0	1
<b>US PONTOISE ST DENIS LES PONTS</b>	D3	1	0	1
<b>AV S LA BAZOCHE GOUET</b>	D3	1	0	1
<b>AMILLY FC</b>	D4	1	0	1
<b>AS RECHEVRES</b>	D4	1	0	1
<b>A MADELEINE SP DETEN CHARTRES</b>	D4	1	0	1

**Clubs ayant fait une demande écrite de mutation supplémentaire avant le premier match officiel :**

U.P ILLIERS COMBRAY : 2 mutations supplémentaires sur l'équipe 1 – départemental 1

CO CHERISY : 1 mutation supplémentaire sur l'équipe 1 – départemental 2

ET BROU : 1 mutation supplémentaire sur l'équipe 1 – départemental 1

ANGERVILLE/ PUSSAY : 1 mutation supplémentaire sur l'équipe 1 - départemental 1

THIRONS-GARDAIS : 1 mutation supplémentaire sur l'équipe 1 – départemental 2

**Rappel à tous les clubs**

**Les sessions de formation arbitre sont gérés par l'IR2F.**

**Les dates d'inscriptions de ces formations sont indiquées sur le site de la Ligue.**

<https://foot-centre.ffp.fr/arbitrage/devenir-arbitre/>

Fin de séance : 15h00

Prochaine réunion à déterminer

**Précision :** Toutes les décisions prises par la commission sont susceptibles d'appel devant le bureau D'appel du district d'Eure et loir (article 8 du statut de l'arbitrage) dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 à 190 des règlements Généraux de la F.F.F

Le Président de la CDSA

Frédéric DEMAY

Le secrétaire

Henri FLOQUET